

Plan-calque, extrait de l'Atlas des chemins vicinaux  
de la commune de Monstreux, des sentiers n.ºs 30 et 31,  
dont on demande la suppression.



À l'échelle de 1 à 2500.

### Légende.

La partie de sentier n.º 30, traversant le cimetière coté au plan ci-dessus  
sous le n.º 75, appartenant à la commune de Monstreux, contient en  
superficie trente-deux centiares. ci 0.32

Celle traversant le verger n.º 76, appartenant à l'Hospice  
Saint-Nicolas, à Nivelles, contient un arc quatre-vingt-six  
centiares. ci 1.86

Celle traversant la prairie n.º 62, appartenant à la commune  
de Monstreux, contient six centiares. 0.06

Celle traversant la terre n.º 61, appartenant aux sieurs Valubin  
Godeloffe et consort, à Monstreux, contient six centiares. 0.06

Total 2.30 centiares

La partie de sentier n.º 31, traversant le verger n.º 76,  
appartenant à L'Hospice S. Nicolas, à Nivelles,  
contient un arc trente-huit centiares. ci 1.38

Celle traversant le bien n.º 73 appartenant aux  
enfants de Louis Dubois, à Bazet, contient neuf  
centiares.

Total ci 1.47

Certifié conforme à l'Atlas des chemins vicinaux  
de la commune de Moustreux, par le géomètre juré  
sousigné.

Genappe, le 2 août 1861.

A. Winne

Approuvé pour être annexé à  
l'arrêté royal du 17 février 1869.

Le Ministre de l'Intérieur.

Signé A. Vandenpuerboom.

Pour Copie Conforme.

Le Secrétaire général

du Ministère de l'Intérieur.

Fait par le Collège Chevins de la  
Commune de Moustreux, le 28 g<sup>bre</sup> 1861

Par ordonnance,

Le Bourgmestre,

Le Maire,

& Vandengucht

Ensemble

E. Seven

